

**COMMUNE DE
VEUREY VOROIZE
38113**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille dix neuf, le 21 Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Janvier 2019

PRESENTS : G.JULLIEN, JM QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER,
J.TESSAIRE,V.EUGENE, JJ FRESSON, P.HERAUD, JM MAY, A.PIERRE, M.RAMUS
C.ZWOLAKOWSKI

ABSENTS EXCUSES : D.RIZET, S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

**N° 4/2019 OBJET :MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D'UN EMPLOI A
TEMPS NON COMPLET (ETAPS)**

Sur rapport de Monsieur le Maire

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique territoriale notamment ses articles 34 et 97

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux
fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non
complet

Vu le tableau des emplois

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE

De porter à compter du 1^{er} Février 2019 de 20 (VINGT HEURES) à 18 (DIX HUIT HEURES)
le temps hebdomadaire de travail d'un emploi d'EDUCATEUR TERRITORIAL DES
ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

Guy JULLIEN
Maire



VOTANTS :12	CONTRE :0	ABSTENTIONS :0	POUR :12
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 28 /01/2019 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 21 Janvier 2019

**COMMUNE DE
VEUREY VOROIZE
38113**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille dix neuf, le 21 Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

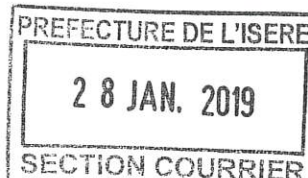
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Janvier 2019

PRESENTS : G.JULLIEN, JM QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER,
J.TESSAIRE, V.EUGENE, JJ FRESSON, P.HERAUD, JM MAY, A.PIERRE, M.RAMUS
C.ZWOLAKOWSKI

ABSENTS EXCUSES : D.RIZET, S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire



N° 3/2019 : BP / OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS

Vu le code général des collectivités territoriales, dans son article L 1612-1 alinea 3 :

« l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

Vu les dépenses à engager avant le vote du budget qui s'élèvent à un montant de

L'assemblée est informée qu'il est nécessaire de procéder à l'ouverture anticipée des crédits suivants :

OBJET	MONTANT	IMPUTATION
ILLUMINATIONS	2000 00	2188
VIDEO PROJECTEUR	400.00	2183

Monsieur le maire précise que le montant total anticipé d'ouverture de crédits s'élève à 2400 € sur le budget principal 2019 qui est inférieur au montant autorisé (25 % des crédits ouverts au budget 2018 soit : 1 322 308,15 X 25% = 330 577,03 €)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

Tenant compte des dépenses d'investissement ci-dessus énumérées auxquelles la commune doit faire face

AUTORISE l'ouverture anticipée des crédits correspondants d'un montant de 2400 €

DIT que les crédits budgétaires correspondants seront prévus et repris au budget primitif 2019.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

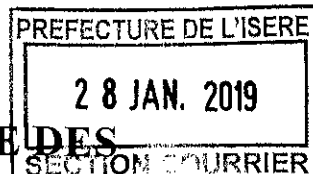
Pour copie conforme,

Guy JULLIEN
Maire

VOTANTS : 12	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0	POUR : 12
--------------	------------	-----------------	-----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 28/01/2019 / publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 21 Janvier 2019



**COMMUNE DE
VEUREY VOROIZE
38113**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille dix neuf, le 21 Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Janvier 2019

PRESENTS : G.JULLIEN, JM QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER,
J.TESSAIRE, V.EUGENE, JJ FRESSON, P.HERAUD, JM MAY, A.PIERRE, M.RAMUS
C.ZWOLAKOWSKI

ABSENTS EXCUSES : D.RIZET, S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

***N° 2 /2019 : PROJET DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE A INSTITUER SUR
LES PARCELLES SITUEES AU DROIT ET AUTOUR DU TERRAIN D'ASSIETTE DES
INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE BASE EXPLOITEES PAR LA S I C N (SOCIETE
INDUSTRIELLE DE COMBUSTIBLE NUCLEAIRE) DANS LE CADRE DE LEUR
PROCEDURE DE DECLASSEMENT***

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que par décrets n°2006-190 et 191 du 15/02/2006 la SICN a été autorisée à procéder aux opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement des installations nucléaires de base n°65 et 90 de son site de VEUREY VOROIZE lieudit les Iles Cordées. A l'issue, la SICN a adressé au directeur général de l'Autorité de Sûreté Nucléaire une demande de déclassement de ces INB. Ce déclassement consiste à supprimer une installation nucléaire de la liste des installations nucléaires de base qui n'est dès lors plus soumise au régime juridique et administratif de ces installations.

Vu l'avis de l'autorité de sûreté nucléaire en date du 4 Juillet 2018 à l'issue des opérations de démantèlement et d'assainissement, considérant qu'une contamination résiduelle du sol et des eaux souterraines au droit et au voisinage immédiat du terrain d'assiette des INB n°65 et 90 justifie la mise en œuvre de mesures de servitudes publiques, Monsieur le préfet de l'Isère par arrêté n°DDPP-IC-2018-11-07 a convenu d'arrêter le projet des servitudes d'utilité publique sur la commune de VEUREY VOROIZE autour des parcelles concernées sur notre territoire. Ces servitudes concernant l'utilisation du sol, consisteront en des limitations ou interdictions définies dans la zone décrite dans ledit arrêté sur lequel figure l'ensemble des terrains concernés. La nature des servitudes et les différentes prescriptions sont également définies.

Monsieur le Maire précise qu'une enquête publique est actuellement en cours depuis le 7 janvier jusqu'au 8 février 2019 inclus et que 5 permanences se déroulent en mairie au cours de cette enquête.

A l'issue de cette enquête, les servitudes ainsi établies feront l'objet d'une annexion au Plan Local d'Urbanisme.

La Commune doit se prononcer sur cette demande de déclassement et émettre un avis dans les trois mois à compter de la réception du dossier, soit jusqu'au 24 Février 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
EMET UN AVIS FAVORABLE à cette demande de déclassement et à l'institution de
servitudes d'utilité publique sur les parcelles concernées.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Guy JULLIEN

Maire



VOTANTS :12	CONTRE :0	ABSTENTIONS :0	POUR :12
-------------	-----------	----------------	----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 28/01/2019 /publié le
Commune de VEUREY VOROIZE séance du 21 Janvier 2019

**COMMUNE DE
VEUREY VOROIZE
38113**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille dix neuf, le 21 Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Guy JULLIEN Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Janvier 2019

PRESENTS : G.JULLIEN, JM QUINODOZ, P.RIGAULT, P.MONIER,
J.TESSAIRE, V.EUGENE, JJ FRESSON, P.HERAUD, JM MAY, A.PIERRE, M.RAMUS
C.ZWOLAKOWSKI

ABSENTS EXCUSES : D.RIZET, S.LETEXIER

Aurore PIERRE a été élue secrétaire

N° 01/2019 OBJET : CREATION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT DE TAXI

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux le fonctionnement d'une autorisation de stationnement de taxi et propose de définir le nombre d'autorisation de stationnement sur la commune.

Il rappelle qu'une personne, chauffeur de taxi, est inscrite sur le registre de liste d'attente de la mairie.

Il propose de créer une autorisation de stationnement sur un emplacement du parking situé à l'entrée du village qui sera matérialisé.

Cet emplacement sera mis à disposition à titre gracieux pour une durée annuelle renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code des transports, et notamment l'article R.3121-5
- Vu l'arrêté préfectoral n°38-2018-07-20-001 du 20 Juillet 2018 actualisant la réglementation des taxis dans le département de l'Isère

CONSIDERANT qu'il convient de fixer un nombre d'autorisation de stationnement de taxi dans la commune,

DECIDE de fixer ce nombre d'autorisation de stationnement de taxi à 1 sur le territoire
PRECISE que le Maire délivrera un arrêté individuel d'autorisation.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Guy JULLIEN
Maire

VOTANTS : 12	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0	POUR : 12
--------------	------------	-----------------	-----------

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Reçu en Préfecture le : 28/01/2019 /publié le

Commune de VEUREY VOROIZE séance du 21 Janvier 2019